

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

**Objet : RD - Défi Familles à énergie positive**

• date de convocation le 01 septembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi sept septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 56

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	Yves Rivollet
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

François Blanc

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Frédéric Bret à Marc Chauvin - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Alexandra Turnar - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Mustapha Hamadi - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Pierre Hemar à Philippe Gamen - de Muriel Jeandet à Michel Dantin - de Delphine Julien à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Florence Vallin-Balas - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Jean-Pierre Ruffier à Catherine Chappuis - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay

• conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Daniel Rochaix - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## **Conseil communautaire du 07 septembre 2017**

délibération n° 289-17 C

objet **RD - Défi Familles à énergie positive**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que le Plan climat territorial de l'agglomération comporte un volet « habitants » ayant pour objectif de mobiliser le grand public sur des actions en faveur des économies d'énergie. Cet objectif conserve tout son intérêt dans la démarche plus récente de Territoire à énergie positive.

Le défi Familles à énergie positive, depuis sa première édition, a permis à plus de 1 500 habitants de l'agglomération de s'impliquer sur la thématique de l'énergie (avec en moyenne 200 € d'économie par famille sur 6 mois et une baisse de 15 % des consommations). Lors de la dernière édition (hiver 2016-2017), 130 familles ont participé.

40 % des participants interrogés lors de la dernière édition indiquent qu'ils ont l'intention de poursuivre leur engagement sur la question énergétique par des travaux de rénovation thermique de leur logement : la plate-forme de rénovation énergétique prendrait un relais opérationnel auprès de ce public cible, en proposant un accompagnement dans les démarches de rénovation. Le lien de confiance établi à l'occasion du défi Familles à énergie positive serait alors valorisé dans une continuité et une progression d'action.

Pour la nouvelle édition de ce défi qui se déroulera du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 avril 2018, il est proposé que Chambéry métropole - Cœur des Bauges accorde à l'Asder un soutien financier à hauteur de 9 000 €, qui viendra compléter la participation de l'Ademe. Ces cofinancements permettront l'organisation logistique de l'opération, l'édition des documents pédagogiques, le suivi personnalisé des familles inscrites, la maintenance du site internet, l'animation des temps de rencontre avec les participants, la formation des capitaines d'équipe... La contribution de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, qui se substitue à un financement communal, permet à tout habitant de l'agglomération de participer.

Les communes pourront assurer le relais d'information auprès des habitants. L'expérience des années précédentes montre que les familles sont motivées par la création d'équipes avec leurs collègues de travail, leurs voisins, entre parents d'élèves ou membres d'une même association...

L'événement de lancement à l'attention des familles inscrites se déroulera en novembre 2017.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Vu** la délibération n° 121-13 C du Conseil communautaire du 28 novembre 2013 adoptant le Plan climat territorial,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** attribue une subvention de 9 000 € à l'Asder pour l'animation et la coordination du défi Familles à énergie positive sur le territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer tous les documents liés à ce projet.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 289-17 C

Objet de l'acte : RD - Défi Familles à énergie positive

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 07 septembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170907-lmc1H20027H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20027H1

Date de transmission en Préfecture : 12 septembre 2017

Date de réception en Préfecture : 12 septembre 2017